



INFO-ROC

8 septembre 2020

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous avez passé un été ressourçant et que vous êtes prêts pour la rentrée automnale. La crise sanitaire n'étant pas encore terminée, des défis se posent toujours pour les organismes communautaires autonomes de la région et les populations qu'ils desservent. D'ailleurs, nous vous reviendrons prochainement concernant la tenue de l'AGA du ROC 03. En attendant, l'équipe suit avec attention plusieurs dossiers, notamment le financement des organismes communautaires autonomes. En voici un aperçu :

1. Fonds aux organismes communautaires en contexte COVID-19

2. Reddition de comptes PSOC

3. Bilan intérimaire pour l'AGA

1. Fonds aux organismes communautaires en contexte COVID-19

Le 13 août 2020, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, annonçait [70 M\\$ en aide d'urgence](#) pour les organismes communautaires financés au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), afin de venir pallier les pertes des revenus pour les activités d'autofinancement. Cette annonce fut suivie le 17 août par une autre concernant une aide d'urgence de [17,6 M\\$ aux organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale](#). La région de la Capitale-Nationale recevra respectivement 4,9M\$ et 2,3M\$ de ces deux enveloppes. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale, et par la même occasion le ROC 03 est en attente de directives du MSSS quant à la répartition de ces deux montants.

2. Reddition de comptes PSOC

Comme vous l'avez sûrement vu sur notre page Facebook le 31 août, le MSSS a émis, de nouvelles directives concernant la [reddition de comptes au PSOC](#). Celles-ci entrent en contradiction avec une entente convenue avec le MSSS le [11 mai 2020](#). Ce revirement de la part du MSSS a été fait sans consultation de ses interlocuteurs privilégiés que sont la CTROC et la TRPOCB. Rappelons que la communication du 11 mai indiquait, entre autres, que la date limite de la reddition de comptes serait 4 mois après la levée des mesures d'urgence sanitaires.

Selon les nouvelles directives ministérielles, les organismes financés au PSOC auraient désormais l'obligation de rendre des comptes à leur bailleur de fonds au plus tard le 31 décembre 2020, incluant la tenue de leur AGA, et ce, malgré l'état d'urgence sanitaire toujours en vigueur et la possibilité d'une 2^e vague. La CTROC et La TRPOCB sont en communication avec le MSSS, afin de demander les clarifications pertinentes. Des discussions avec le ministre Carmant sont également au programme pour faire bouger les choses et tenter de revenir à l'entente initiale. En attendant les développements dans ce dossier, la CTROC et la TRPOCB demandent aux organismes communautaires concernés d'attendre « avant de prendre des décisions en fonction des exigences du 31 août » ([voir la publication conjointe sur Facebook](#)) .

3. Bilan intérimaire pour l'AGA

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a récemment envoyé aux organismes communautaires une communication concernant les nouvelles directives de reddition de comptes au PSOC, et qui faisait notamment allusion à un **bilan intérimaire** à présenter lors de votre AGA, en plus du rapport d'activités et des états financiers. Cela fait référence à une obligation légale inscrite à la Loi sur les compagnies (art. 98 2a). Effectivement, dans notre document [Obligations relatives à la vie démocratique des organismes communautaires autonomes](#) paru le 20 avril 2020, nous avons présenté l'obligation des organismes à présenter à leurs membres « un bilan financier dressé au plus 4 mois précédant la tenue de l'AGA ». Le report des AGA en raison de l'état d'urgence sanitaire implique donc la présentation d'un tel bilan à l'assemblée, en plus des

états financiers 2019-2020. Le ministère des Finances l'avait d'ailleurs abordé dans un [communiqué](#) à la fin mai. Ce bilan intérimaire concerne tous les organismes communautaires, peu importe leur ministère d'attache.

Au-delà de l'aspect légal, il s'agit avant tout d'une question de vie démocratique, l'idée étant de donner aux membres un portrait récent des finances de l'organisme. Ce bilan ne fait pas partie de votre reddition de comptes, **il est à l'attention de vos membres**. Comme il est indiqué dans le courriel du CIUSSS-CN, il n'est pas nécessaire de faire appel à un expert-comptable pour produire ce bilan intérimaire. D'ailleurs, il n'y a pas de consignes claires quant à la forme que doit prendre ce bilan. Les bilans financiers mensuels déjà produits à l'interne de votre organisme pourraient donc très bien convenir.

Exemple : Si votre année financière s'est terminée le 31 mars, et que vous tenez votre AGA en septembre, le bilan financier pour les mois d'avril et mai serait suffisant.

L'Équipe du ROC 03

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Quebec, G1H 6Y8

Courriel : info@roc03.com

Tel.: 418.524.7111

www.roc03.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[YouTube](#)



[Site Internet](#)



[Adresse courriel](#)

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Quebec, Qc G1L 2Y4 · Canada

